



APPEL A CANDIDATURE Atelier doctoral

L'intention dans la culture théologico-juridique occidentale

École française de Rome
26 février-2 mars 2024

L'École française de Rome, en collaboration avec le LIER-Fonds 'Yan Thomas' de l'École des hautes études en sciences sociales, le Département de droit de l'Université Roma Tre, le projet ARN CiSaMe (Circulation des savoirs médiévaux au XII^e siècle) et le CIHAM | UMR 5648 | Histoire, Archéologie, Littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, organise un séminaire d'études doctorales à Rome du 26 février au 2 mars 2024 sur *L'intention dans la culture théologico-juridique occidentale*.

Dès ses origines, le christianisme a porté une attention profonde à la vie intérieure de l'être humain, nourrissant une nouvelle conception du rapport entre intériorité et extériorité. En particulier, la culture monastique de l'Antiquité tardive a exalté le dialogue intime entre l'homme et Dieu, entraînant l'identification de l'âme comme fondement du jugement divin et l'appréhension du corps comme terrain d'expérimentation des valeurs spirituelles. Cette contribution fondamentale de la réflexion monastique a elle-même favorisé une réflexion précoce des Pères de l'Église sur ces thèmes. La sphère invisible de l'intention valorisée par l'influence des positions platoniciennes sur la production patristique a ainsi connu une valorisation sans précédent, remettant en cause les certitudes antérieures et stimulant l'intérêt pour de nouvelles questions. Les femmes et les hommes doivent-ils être jugés sur leurs pensées ou sur leurs actes ? Quelle marge de liberté peut-on accorder à l'intention individuelle dans la régulation des relations au sein de la Création ? Comment la volonté subjective interagit-elle avec la dimension normative ? Le droit continue-t-il à représenter une sphère objective et immuable ou la valorisation de l'intentionnalité doit-elle avoir pour corollaire la possibilité de le modifier ?

La réflexion sur ces thèmes, très présente dans la pensée du haut Moyen Âge, connut une intensification extraordinaire au XII^e siècle. L'exaltation de la dimension intérieure et la dévalorisation de la dimension extérieure prônées par Abélard dans le champ de la théologie furent en effet concomitantes à la naissance des droits savants, liée à la redécouverte du *Corpus iuris civilis* de Justinien et à l'épanouissement du droit canonique. Or, si la puissance de la dimension intentionnelle a influencé la pensée juridique européenne, marquant l'entrée de la valorisation subjective dans le droit de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne, la confrontation de ce nouveau paradigme avec la culture classique où la dimension spirituelle était présentée en des termes radicalement différents a entretenu une dialectique qui n'a cessé d'agiter les siècles suivants.

Le séminaire doctoral organisé à l'École Française de Rome entend se saisir de ces questionnements. Une présentation des organisateurs (Emanuele Conte, Sara Menzinger, Paolo Napoli) ouvrira les travaux le lundi 26/2/2024 au matin. Les exposés et les débats se poursuivront tout au long des journées du lundi, mardi et vendredi avec la présentation des recherches des doctorants (environ 20 minutes pour chaque présentation). Les exposés devront être faits dans l'une des trois langues de l'Atelier : italien, français et anglais.

La journée du mercredi 28/2/2024 sera entièrement consacrée à des communications de conférenciers, qui interviendront sur le thème de l'intention à l'intersection de la théologie

et du droit, en explorant trois axes principaux : le droit privé (dialectique entre la libre volonté des parties et les valeurs morales/clauses juridiques dans l'histoire des contrats et des testaments) ; le droit pénal (imputabilité des intentions ; responsabilité pour les actes accomplis, mais non voulus, ou pour les actes voulus mais non exécutés) ; le droit public (dialectique entre l'intention subjective du législateur et l'intention objective de la loi ; interprétation authentique).

L'École française de Rome offre 12 bourses à de jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants de l'Union européenne et d'autres pays) qui ont mené ou mènent encore des recherches sur les thèmes et problématiques au cœur du séminaire. Les bourses ne couvrent que les frais de séjour à Rome, les frais de voyage restant à la charge des participants.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent envoyer en format PDF :

- une lettre de motivation ;
- un bref *curriculum vitae* détaillant les compétences linguistiques et les publications éventuelles ;
- un résumé du projet (2 pages, 6000 caractères environ) ;
- une lettre de motivation.

ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le **20 décembre 2023 16 h** (heure de Rome) à l'adresse suivante :

https://candidatures.efrome.it/atelier_doctoral_l_intention_dans_la_culture_theologico_juridique_occidentale

⚠ ATTENTION : l'envoi du dossier de candidature est définitif, il ne sera pas possible de revenir sur une candidature.

⚠ ATTENTION : pour éviter tout problème technique, veillez à ne pas déposer votre candidature au dernier moment.

Le comité scientifique se réserve le droit d'accueillir des auditeurs libres, intéressés par le séminaire, qui prendront en charge les frais de leur séjour. Les doctorants candidats seront sélectionnés sur la base de leur projet. Les lauréats seront informés de la décision du comité au plus tard le **10 janvier 2024**. Ils devront ensuite fournir avant le 5 février 2024 :

- le texte de leur présentation : environ 10 pages, dans l'une des langues suivantes : italien, français, anglais ;
- un résumé d'au moins 3 pages en italien, anglais ou français.

Les projets seront commentés par un expert avant la discussion générale. Les meilleurs travaux pourront être proposés à la rédaction de la revue de l'École, les *Mélanges de l'École française de Rome*. Les candidats retenus s'engagent à suivre l'ensemble des séances avec assiduité.

Le comité scientifique :

Emanuele Conte

Sara Menzinger

Paolo Napoli

Clément Lenoble

Vivien Prigent